

[Texte]

revised wording of it gave them this right but with a few exceptions. One was "or to any class of persons with respect to schools or as regards the use of the English or the French language". Now, we took that at the time to be an affirmation that there were two languages in the Constitution Act of 1867 and these could certainly not be removed by the federal government. So you can imagine our surprise when these were removed by a subordinate legislature, by a provincial government.

• 1525

Obviously our feeling on this is that not only does Bill 101 adversely affect our rights, it also has reference to the Canadian Citizenship Act, in that it brings about the creation of two classes of citizens in Quebec—i.e., native-born Canadians have more rights than natural-born Canadians.

The other thing extremely difficult to deal with here is the concept of duality. Quebec is not a French-only society. Rather, it is a microcosm of Canada, especially in the southwestern section that we represent. The idea that a language zone can be set up that would seriously compromise our rights. . . We are the largest bilingual city with a recorded census in the world, I believe, yet we would be placed in supposedly a unilingual zone, for all intents and purposes.

We also deplore what has happened with the federal government's involvement in this situation; the failure to act on our behalf. As you know, in the referendum of 1980 the vote in our community, the anglo-ethnic community that we represent, was 95% to 5% for the "no" option. The vote was very close in the French-speaking community; it was less than 5% between the "non" and the "oui". Without our solid support of the "non", Canada might be in quite a different situation today. As you know, Newfoundland had, I believe, two or three run-offs because of the closeness of vote before they arrived at a definitive settlement.

The latest poll taken on this, and every other poll that has been taken, by Dual Language Community Research, by French-speaking newspapers. . . but the latest one, by *La Presse*, confirmed that 88% of English-speaking Montrealers oppose clause 1 of Bill 101—i.e., that French is the official language of Quebec.

The other difficulty we have with that is that clause 1 of Bill 101 has yet to be challenged directly in the Supreme Court of Canada. So the Meech Lake accord, if we stay within these wordings here, would have the effect of trenching a provincial statute before it is upheld by the Supreme Court. The Supreme Court, of course, is sitting on the Allan Singer case and will hear it on November 16. So I would think something of a referral to the Supreme Court is of the essence as a result of this.

The other thing deeply disturbing to us is a report by the federal Department of Justice prepared for the Hon.

[Traduction]

libellé modifié de cette disposition assurait certains droits avec quelques exceptions. Par exemple, «ou à quelque catégorie de personnes en matière d'écoles, ou en ce qui regarde l'emploi de l'anglais ou du français». A l'époque on croyait que cela confirmait qu'il y avait deux langues au sein de la loi constitutionnelle de 1867 et que le gouvernement fédéral ne pouvait certainement rien y changer. Vous pouvez comprendre notre surprise lorsque ces droits ont été abrogé par une législation subordonnée, par un gouvernement provincial.

Évidemment, à notre avis, en plus de porter atteinte à nos droits, la Loi 101 influe sur la Loi sur la citoyenneté canadienne puisqu'elle crée deux classes de citoyens au Québec: que les Canadiens dont les ancêtres ont colonisé le pays ont plus de droits que les Canadiens par adoption.

Le concept de la dualité est un autre facteur qui est assez difficile à comprendre. Le Québec n'est pas une société exclusivement francophone. Plutôt, le Québec, et tout particulièrement la région du sud-ouest que nous représentons, est un microcosme du Canada. La création d'une zone linguistique porterait gravement atteinte à nos droits. . . Nous vivons dans la plus importante ville bilingue officielle du monde, si je ne me trompe, mais pourtant nous nous retrouverions dans une zone unilingue, à toutes fins pratiques.

Nous regrettons également amèrement le rôle du gouvernement fédéral dans toute cette affaire, ou plutôt son absence de rôle. Comme vous le savez, lors du référendum de 1980, notre collectivité, la collectivité anglo-ethnique, a voté à 95 p. 100 pour le «non». Le vote était beaucoup plus serré dans la collectivité francophone; en effet, l'écart entre le oui et le non était de moins de 5 p. 100. Si ce n'avait été notre vote global pour le «non», le Canada serait peut-être différent aujourd'hui. Comme vous le savez, Terre-Neuve, si je ne me trompe, avait dû repartir de zéro deux ou trois fois avant d'en arriver à une entente parce que le vote était très serré.

D'après le dernier sondage, et d'après tous les sondages effectués, par *Dual Language Community Research*, par des journaux français. . . de fait le dernier sondage effectué par *La Presse* confirme que 88 p. 100 des Montréalais de langue anglaise s'opposent à l'article 1 du projet de loi 101—soit la disposition qui précise que le français est la langue officielle du Québec.

De fait, la Cour suprême du Canada n'a pas encore été saisie de l'article 1 de la Loi 101. Ainsi, l'Accord du Lac Meech, si l'on s'en tient à ce libellé, enchasserait une loi provinciale avant même que sa validité ait été reconnue par la Cour suprême. Évidemment, la Cour suprême étudie actuellement l'affaire Allan Singer et doit rendre sa décision le 16 novembre prochain. Je crois donc que, dans les circonstances, il importe de renvoyer cette affaire à la Cour suprême.

Nous nous inquiétons gravement également d'un rapport préparé par le ministère fédéral de la Justice pour